



TRÉLON INFOS

www.ville-trelon.fr

Mensuel n° 343

MAI 2021

Face au de l'état
sanitaire de notre
territoire, je
recommande à
ceux qui le
peuvent de se
faire vacciner

D. Deguelle

SEMAINE N°17

01.05 : Fête du travail

SEMAINE N°18

03.05 : Rentrée des élèves du collège Denis Saurat
(Les élèves de l'école maternelle et de l'école
élémentaire René Bry sont rentrés le lundi
26 Avril 2021.)

08.05 : Dépôt d'une gerbe à 10h00 au Monument
aux Morts par Monsieur le Maire
accompagné par un représentant de
l'association des Anciens Combattants,
de la gendarmerie et des pompiers

09.05 : Journée de l'Europe

SEMAINE N°19

13.05 : Ascension

du 15.05 au 06.06 : Festival de l'arbre (voir à
l'intérieur)

SEMAINE N°20

23.05 : Pentecôte

SEMAINE N°21

24.05 : Lundi de Pentecôte

30.05 : Fête des mères



Pharmacies et maison de retraite du Chemin Vert ont signé une convention pour la gestion des médicaments (voir à l'intérieur).

ACCÈS À « MA VILLE CONNECTÉE »

Trélon a désormais son application mobile vous permettant de rester informés des actualités de la commune, de faire des signalements citoyens et d'être alertés par notification ou SMS.

TÉLÉCHARGEMENT

Pour télécharger l'application, rendez-vous sur le Play Store (appareils Android) ou l'App Store (appareils Apple)



UTILISATION

- **Créer un compte**
Créez votre compte en renseignant votre nom, votre prénom, votre email et votre mot de passe. Pensez également à activer votre compte sur votre boîte mail.
- **Agenda et actualités**
En cliquant sur Agenda, vous accédez à une liste de manifestations à venir. Cliquez ensuite sur ce qui vous intéresse pour l'afficher. Les actualités fonctionnent de la même façon.
- **Notifications**
Les notifications vous informent rapidement des nouvelles actualités, des nouvelles manifestations, des nouveaux sondages, etc....
- **E-services**
Informez la commune d'une dégradation ou d'une incivilité par la prise d'une photo et si vous le souhaitez d'une géolocalisation de l'incident afin que la municipalité soit alertée rapidement et puisse intervenir dans les meilleurs délais. Répondez également, si vous le souhaitez, aux sondages citoyens qui seront lancés par votre commune.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la refonte complète du site internet de la commune, les commerçants, les artisans et les associations souhaitant y être présentés sont priés d'envoyer leurs coordonnées électroniques à l'adresse secretariat@ville-trelon.fr

Une fiche de renseignement leur sera alors adressée afin d'harmoniser les présentations.

PERSONNES ISOLÉES

Le service social de la mairie souhaite compléter son listing des personnes âgées de plus de 68 ans en y ajoutant celles qui, pour des raisons de santé ou autres, sont isolées et aimeraient être contactées ou aidées. Si vous êtes dans ce cas, faites-le nous savoir (accueil de la mairie ou par téléphone au 03.27.60.82.20.).

PERMANENCE SOCIALE

Permanence sur rendez-vous de Madame Liliane Collier, adjointe aux affaires sociales, le mardi de 11h00 à 12h00 à la mairie.

CONSULTATION P.M.I.

La consultation de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) aura lieu le jeudi 27 Mai 2021, dans les locaux de la maison de santé Albertine, le matin à partir de 09h00.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Si vous arrivez ou si vous quittez la commune de Trélon, vous êtes priés dans votre intérêt de bien vouloir signaler ce changement important à l'accueil de la mairie.

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se font sur le site « My Perischool ». Vous devez obligatoirement finaliser l'inscription au plus tard le jeudi soir.

Si votre compte n'est pas encore créé, vous devez aller sur l'adresse suivante :

<https://trelon.myperischool.fr> avec le code d'accès de la commune DL7YSY5

En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de la mairie.

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Pour inscrire un enfant à l'école maternelle pour l'année scolaire 2021-2022, vous devez :

- vous procurer un dossier d'inscription à la mairie en y présentant votre livret de famille
- le remettre complété à Madame la Directrice les mardis 11 ou 18 Mai 2021 de 08h30 à 12h00 ou de 13h30 à 16h00.

En cas de difficulté vous pouvez joindre la directrice ☎ 03.27.60.82.61

INSCRIPTIONS ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENÉ BRY

Pour inscrire un enfant en classe de CP pour l'année scolaire 2021-2022, vous devez :

- vous procurer un dossier d'inscription à la mairie en y présentant votre livret de famille
- le remettre complété à Monsieur le Directeur de l'école qui vous accueillera les lundis 03, 10, 17 ou 31 Mai de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

En cas d'impossibilité sur ces dates, vous pouvez contacter l'école pour prendre rendez-vous

☎ 03.27.59.70.34 (uniquement le lundi) ou par courriel : ce.0592382u@ac-lille.fr

TRAVAIL D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

Devant le nombre important de demandes, il a été décidé que les jeunes Trélonais souhaitant travailler dans les services municipaux pendant les vacances d'été afin de financer leurs études ou un projet personnel doivent adresser leur demande à la mairie pour le **vendredi 28 Mai 2021** délai de rigueur.

Pour être candidats, les jeunes doivent :

- être inscrits sur les listes électorales,
- être scolarisés au niveau Bac + 1 au minimum,
- être nés en 1997 ou après (soit être âgés de 24 ans au maximum).

Les dossiers des boursiers seront traités en priorité.

Ces jeunes ne pourront être affectés dans les différents services que si la sortie du confinement est officiellement confirmée et que les conditions sanitaires peuvent être respectées.

SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

Médecins

En cas d'urgence, la semaine de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 8h à minuit vous devez composer le (☎03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (SAMU),

Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires....). Il faut contacter le service de garde qui vous informe

- par téléphone : ☎0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)

- par internet : www.servigardes.fr

Infirmières

Veuillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ 📞 06.30.27.93.53) ou Mme DUPONT (📞 07.70.02.03.08)

- Mme FOSSÉ ou Mme GUILAIN (📞 07.83.88.98.87)

- Mme BAYE ou Mme HENNECHART (📞 06.83.24.48.40)

- Mme PAVOT ou Mme RONVAL (📞 06.77.61.26.49)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal

✓ **décide**

- à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour faire face aux charges de ce dernier au titre de l'exercice 2021,
- par 18 voix pour, de vendre pour 3 000,00 € (estimation de France Domaine) le garage double, sis 8 rue Aristide Briand à l'entreprise trélonaise CBB,
- d'approuver la demande de subvention au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour une opération de rénovation de la mairie avec une isolation en matériaux biosourcés. Le projet proposé par l'architecte Julie Godefroid de Fourmies, qui s'élève à 490 985,50 € TTC ne sera réalisé que si les subventions sollicitées sont accordées (subvention 40 % du DSIL soit 163 661,83 € ; subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs) 40 % 163 661,84 € et fonds propres de la commune 163 661,84 €),
- à l'unanimité de poursuivre la procédure de protection de la maison Falleur/Ténart et émet un avis favorable sur le projet de classement au titre des monuments historiques du bâtiment en totalité (façade, toiture et intérieur dont les papiers peints, les interrupteurs et le tableau électrique) ainsi que le muret de clôture avec son côté de la façade principale,
- à l'unanimité de combler le déficit de fonctionnement du budget annexe ALSH (Activité de Loisirs Sans Hébergement) à hauteur de 80 086,91 €,
- à l'unanimité d'approuver la possibilité pour la Communauté de Communes du Sud Avesnois d'adhérer à un syndicat mixte, le transfert de la compétence « usages numériques /NTIC en matière de numérique éducatif – mise en place de l'ENT » à la Communauté de Communes du Sud-Avesnois, et l'adhésion de cette dernière au Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ; ENT : Environnement Numérique de Travail) ;

✓ **est informé**

- que l'ancienne pizzeria, rue Aristide Briand, a été achetée par un bailleur et que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) prévoit la préservation des vitrines en centre bourg,
- que le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité a été attribué à la SA Total Direct Energie,
- que la brigade verte de la CCSA a été reprise par le CCAS de Fourmies (le coût pour les collectivités s'élève à 5€/l'heure),
- que la sécurité des piétons le long de la RD961 pose problème.

VACCINATION ANTI-COVID

Si vous avez plus de 55 ans, vous pouvez vous faire vacciner gratuitement contre la Covid-19 à la maison de santé Albertine du lundi au vendredi.

Vous devez impérativement prendre rendez-vous par téléphone (☎03.27.67.03.75).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre médecin traitant, de votre pharmacien ou du Centre Hospitalier de Fourmies.

Même si vous êtes vacciné, le respect des gestes barrières reste absolument nécessaire.



OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (☎03.27.60.82.20)



PERMANENCE MGEN

La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale tiendra en mairie de Trélon une permanence les vendredis 07 et 21 Mai 2021 sur rendez-vous fixés à 9h00, 10h00, 11h00, 14h00, 15h00 et 16h00.

Contact : Mr Watremez ☎ 07 84 45 01 13 ou par courriel : jwatremez@mgen.fr

BUS FRANCE SERVICES

Le bus France services qui dessert la Sambre-Avesnois sera à Trélon les lundis 03 Mai, 07 Juin et 05 Juillet 2021 de 9h30 à 13h30 et de 14h00 à 16h00.



Il est fortement conseillé de prendre contact par téléphone pour fixer un rendez-vous au 03.59.73.18.20 ou par courriel avesnois.franceservices@lenord.fr

TROUVER UN EMPLOI EN QUELQUES CLICS

NORD emploi est un site mis en place par le département du Nord pour mettre en relation les allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et les entreprises qui recrutent.

Sur nordemploi.fr vous

- créez votre C.V. en ligne,
- consultez les offres d'emploi,
- entrez directement en contact avec les recruteurs.

Renseignements

- par téléphone ☎ 03.59.73.83.90 (appel gratuit), du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- par courriel : nordemploi@lenord.fr

FESTIVAL DE L'ARBRE

La Région des Hauts-de-France organise un festival de l'arbre et des Chemins Ruraux (FdACR) du samedi 15 Mai au dimanche 06 Juin 2021.

En 2020, la Région a lancé un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour répondre au besoin vital de lutter contre le changement climatique, protéger au mieux la biodiversité régionale, ou encore améliorer le cadre de vie des habitants.

Avec pour objectifs la protection des arbres et la valorisation des chemins ruraux, ce festival permet qu'un grand nombre d'habitants puissent comprendre et apprécier le bien-fondé de la plantation d'arbres, découvrir et s'approprier les paysages diversifiés de la Région.

Les informations et les détails pratiques sont disponibles sur le site du festival :

<https://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/festival-de-larbre/>

ÉTUDE SUR L'ABEILLE NOIRE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'abeille noire, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois lance une étude génétique sur la population d'abeilles de 36 communes de son territoire dont Trélon.

Les apiculteurs du territoire sont invités à contacter le Parc afin que leurs ruches aient l'opportunité de faire partie de l'étude (tous les frais d'analyse sont pris en charge par le Parc).

Ci-dessous le lien de la page facebook présentant en détail l'étude mise en place : <https://www.facebook.com/ParcNaturelAvesnois>

Contact PNRA : ☎ 03.27.21.49.53



LES ACTIVITÉS DU CLUB CYCLOTOURISTE TRÉLONNAIS

Les activités (cyclo, VTT et marche) ont repris. Rendez-vous le dimanche matin à 09h00 sur la place de l'église. Si vous rejoignez le groupe, vous serez les bienvenus pour ces balades hebdomadaires.

LA CARTE D'IDENTITÉ À PORTÉE DE CLIC !

La demande de carte d'identité se simplifie.

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques. Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente comme Fourmies, la plus proche de Trélon.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie de Fourmies avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales sur rendez-vous uniquement.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC ÉCHANGES ET DIALOGUES

En cette période de confinement, l'activité des clubs est mise en veilleuse. Dès que possible, l'association repartira de plus belle.

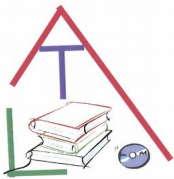
LES YMAGIERS

EXPOSITION À LA MAISON DE SANTÉ ALBERTINE

Les artistes Isabelle Vanhooren et Jacques Guislain accrocheront leurs toiles dans la maison médicale pendant le mois de Mai.



DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC L'AMICALE LAIQUE



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mademoiselle Claudette Lempereur (☎ 06.37.48.82.86).

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

Le service de prêts (livres, CD et DVD) est ouvert le lundi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 14h00 à 15h00 dans le strict respect des gestes barrières.

La médiathèque sera exceptionnellement fermée le mercredi 12 Mai 2021.

Les prêts sont gratuits. L'inscription est indispensable.

Pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'Amicale Laïque est fixée à 5 € par an.

CLUB SCRABBLE

Le club scrabble duplicate vous accueille le lundi et le mercredi de 14h00 à 16h00 à la bibliothèque avec six personnes au maximum.

CAFE LITTERAIRE

Réunion le jeudi 27 Mai 2021 de 14h00 à 16h00.

JOYEUX DRILLES

Le club reprendra ses activités dès que les conditions sanitaires le permettront.

FÊTE DU TRAVAIL

Les diplômes de la Médaille d'Honneur du travail ont été attribués :

- | | |
|-----------------------------|--|
| Echelon grand or : | Monsieur SAGOT Francis |
| Echelon or : | Madame COLLET Corinne née BLANCHARD et Monsieur CALINAUD Frédéric |
| Echelon vermeil et argent : | Monsieur VERCOUTTER René |
| Echelon vermeil : | Mesdames BAUDRY Dominique née ABRAHAM, BREUCQ Clothilde et TUTIN Christine née LESAVE |
| Echelon argent : | Madame BUISSET Céline née LINGUET et Messieurs FOLB Vincent, MAIRESSE Lionel, TILQUIN Philippe, WATTEAU Régis et WILLIAME Eric |



DÉJECTIONS CANINES

Pour que votre compagnon à quatre pattes soit accepté par tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances en laissant des crottes sur les trottoirs ou sur les pelouses. Il est en effet très désagréable d'en enduire ses chaussures et d'en emporter partout. De plus ces déjections, véritables crottes-en-jambe, peuvent provoquer des chutes graves.

Afin d'éviter ces désagréments, il suffit de quelques serviettes en papier et d'un sac plastique pour ramasser les déjections de l'animal et ensuite les jeter dans une poubelle.

FESTIVAL DU FILM D'ANIMATION

En raison de la Covid-19, le traditionnel festival du film d'animation a dû s'adapter. Les films en compétition sont visibles sur la page facebook du festival.

CPAM : REMBOURSEMENTS SIMPLIFIÉS

Vous avez utilisé votre véhicule personnel ou les transports en commun pour vous rendre chez un spécialiste ou pour être hospitalisé ? Demandez le remboursement de vos frais de transport directement en ligne. Pour vous simplifier la vie, l'Assurance Maladie a mis en place le téléservice Mes Remboursements Simplifiés.

Rendez-vous sur le site internet <https://mrs.beta.gouv.fr> et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :

1. Renseignez votre trajet : nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement.
2. Joignez vos justificatifs : photographiez ou scannez votre prescription médicale de transport et vos justificatifs : tickets de parking, de bus, de péage...
3. Validez votre demande en ligne : vérifiez vos informations et envoyez votre demande de remboursement. Vous recevrez une confirmation de traitement.

Mes Remboursements Simplifiés est :

- Simple, cette démarche sécurisée se fait en ligne.
- Rapide, le remboursement est effectué en moins d'une semaine.
- Économique, vous n'avez pas de franchise médicale à payer.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé.

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- chez le médecin,
- à l'hôpital,
- en pharmacie,
- et vous ne payez pas la plupart des lunettes et des prothèses dentaires et auditives.

Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

- soit elle coûte moins de 1 € par jour par personne,
- soit elle ne vous coûte rien.

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, trois possibilités :

1. vous répondez aux questions sur le simulateur d'ameli.fr
2. vous prenez rendez-vous avec votre caisse d'assurance maladie,
3. ou vous appelez le 3646 (service gratuit + prix appel).



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE D'OHAIN



Par jour d'ouverture, vous pouvez déposer à la déchetterie 1 m³ ou 1 remorque pleine ou encore effectuer quatre passages en voiture particulière.

La déchetterie de Fourmies est maintenant accessible aux Trélonais. Vous pouvez prendre contact ☎09.64.44.99.23.

MAISON DE RETRAITE DU CHEMIN VERT

ACCUEIL DE JOUR

La maison de retraite propose un accueil de jour du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies apparentées.

Ce dispositif permet à la personne accompagnant le malade de souffler moralement et physiquement.

Tarif : 20 € par jour repas du midi compris hors frais de transport (une aide financière est possible en constituant un dossier APA (Aide Personnalisée Autonomie)).

Renseignements complémentaires au ☎03.59.21.00.00

LA MAISON DE RETRAITE INNOVE

L'EHPAD du Chemin Vert (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) innove pour le bien de ses résidents.

Une convention vient d'être signée entre les deux pharmaciens de Trélon et le Directeur de la maison de retraite. Désormais les piluliers compartimentés des 82 pensionnaires seront préparés dans les officines avec un plan individualisé de prise en charge luttant contre la surconsommation. En limitant le nombre d'intervenants, le risque d'erreur est moindre. L'infirmière qui passait une journée à cette préparation pourra ainsi consacrer davantage de temps aux résidents.

ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

La desserte internet de notre commune n'est pas satisfaisante...

Voici une affirmation qui appartient désormais au passé !

Le déploiement de la fibre optique dans notre secteur est achevé et la commercialisation des services va s'engager dès à présent !

Prenez connaissance des fournisseurs d'accès internet sur le site de Cap Fibre : www.capfibre.fr et contactez-les pour connaître les offres proposées et leur date de disponibilité sur le réseau public.

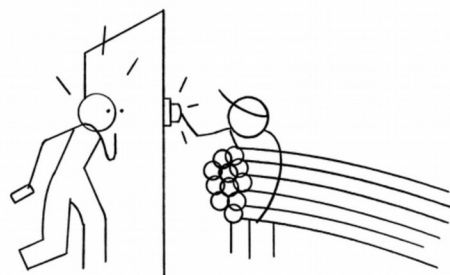
FIL ADAR EN SAMBRE-AVESNOIS

Un réseau de bénévoles de l'ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées) se mobilise pour créer ou maintenir le contact de façon solidaire avec

- des appels téléphoniques pour prendre de vos nouvelles plusieurs fois dans l'année,
- des bénévoles à votre écoute en toute confidentialité,
- un service entièrement gratuit, aucune démarche commerciale ne vous sera proposée,
- aucune obligation de s'engager dans la durée,
- la remontée de vos demandes auprès des services de l'ADAR,
- la création de lien social sur l'ensemble de la Sambre-Avesnois,
- des appels brefs sauf si vous ressentez le besoin de parler avec un de nos bénévoles.

Si vous êtes intéressés,

- un imprimé est disponible à l'accueil de la mairie,
- vous pouvez appeler directement l'ADAR ☎03.27.60.35.93



L'ADAR À VOTRE SERVICE

L'ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées) propose des services adaptés grâce à un personnel qualifié.

SERVICES PROPOSÉS

- le Service à la Personne (SAP)
- le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- le service d'accompagnement aux familles
- le service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
- la garde d'enfants à domicile : Nounou'Dom
- le service de stimulation cognitive à domicile : Mémo'Dom
- l'aide à la mobilité, transports d'enfants, conduite du véhicule personnel : Mobil'Dom
- les prestations de jardinage et de petit bricolage dites : « Homme Toutes Mains »
- le SAP Box : le kit service pratique



PUBLICS CONCERNÉS

- tous publics
- personnes âgées en perte d'autonomie
- personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- personnes en situation de handicap
- familles fragilisées
- enfance : garde à domicile dès la naissance.

MODES DE PRESTATION

- en prestataire : l'intervenante qui exerce à votre domicile est salariée de l'association
- en mandataire : l'intervenante qui exerce à votre domicile est votre salariée ;

ADAR 54 rue Berthelot BP 10058 59613 FOURMIES CEDEX

☎ 03.27.60.35.93 avec messagerie vocale

LES MESSES DU MOIS DE MAI

HORAIRES

samedi 1 ^{er} Mai	SAINS-DU-NORD (17h00)
dimanche 02 Mai	OHAIN (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)
samedi 08 Mai	TRELON (17h00)
dimanche 09 Mai	FERON (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)
mercredi 12 Mai	FOURMIES NOTRE DAME (17h00) ASCENSION
jeudi 13 Mai	FOURMIES SAINT-PIERRE (09h00 et 11h00)
samedi 15 Mai	WIGNEHIES (17h00)
dimanche 16 Mai	OHAIN (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)
samedi 22 Mai	ANOR (17h00)
dimanche 23 Mai	FERON (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00) PENTECÔTE
samedi 29 Mai	SAINS-DU-NORD (17h00)
dimanche 30 Mai	FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Avec le retour des beaux jours, le marché hebdomadaire vous attend chaque lundi matin sur la place Jean Jaurès.

BIEN VIVRE À TRÉLON

En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00 ;
- Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :
- que les poubelles doivent être sorties et rentrées le moins longtemps possible avant et après le passage du camion de ramassage,
- que les papiers, canettes, mégots de cigarettes, masques anti-virus... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
- que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
- que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
- que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la ville.



En application de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour les conseillers municipaux élus sur autre liste que celle ayant obtenu le plus de voix lors du renouvellement du Conseil Municipal, un espace leur est réservé dans le bulletin municipal. Ils disposent ainsi d'un quart de page.



Editorial de mai 2021

LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Dans TRELON INFO N° 335 de septembre 2020, le compte-rendu du Conseil Municipal faisait état des indemnités du maire et des adjoints en termes d'indice de la fonction publique. Par soucis de compréhension voici ci ces mêmes indemnités en valeurs brutes mensuelles :

Maire: 2191,67 + Vice-Président de la CCSA : 673,25 soit au total : 2864,92 €

1^{er} au 5^{ème} adjoint(e)s : 796,60 €

6^{ème} adjointe : 442,80 €

1^{er} au 3^{ème} conseiller(e)s délégué(e)s : 262,53 €

Les salaires & charges de ces élus représentent un coût annuel de 107 250 € pour le budget communal en 2021.

MISE AU POINT

Les montants des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués sont officiellement établis et consultables sur internet ou en mairie.

Fixées par la loi en toute transparence, ces indemnités, énumérées ci-dessus en brut et non en net, reconnaissent le travail effectué pour la collectivité par les élus engagés que vous avez librement choisis et sur lesquels vous savez pouvoir compter.

De plus, l'indemnité de vice-président de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois touchée par notre maire n'est pas prélevée sur le budget communal. Enfin, notre premier magistrat a choisi de travailler à temps partiel afin d'être davantage disponible pour gérer au mieux notre ville.

ÉTAT CIVIL

BIENVENUES

Yseut PEROT, née le 26 Février 2021 à LOBBES (Belgique), (10 chemin des Sars)

Zack SOUMIER, né le 18 Mars 2021 à FOURMIES (Nord), (24 rue François Ansieau)

Lucas LELEUX, né le 20 Mars 2021 à FOURMIES (Nord), (9 rue des Champs)

SOUVENIR

Monsieur Gérard LAGASSE, décédé le 11 Avril 2021 à TRELON (Nord), à l'âge de 63 ans (12 rue des Haies)

CONCOURS EMBELLISSEZ VOTRE MAISON

La Municipalité organise son concours estival des MAISONS EMBELLIES.

Embellir sa maison, c'est participer à la promotion de sa commune, c'est aussi l'occasion d'améliorer son propre cadre de vie. C'est pourquoi la Municipalité compte sur ses habitants pour réussir sa campagne 2021.

Aucun thème n'est imposé. Vous pouvez ainsi laisser libre cours à votre imagination et exprimer vos idées.

Un jury, composé de représentants de la Municipalité et d'un professionnel en horticulture, effectuera la visite des participants au concours mi-Juin. Ce jury retiendra alors les meilleurs fleurissements et les décorations les plus originales. Mais il pourra également retenir pour concourir les personnes ne s'étant pas inscrites en mairie. Deux passages complémentaires auront lieu mi-Juillet et mi-Août.

L'inscription au concours est gratuite. Les candidats pourront déposer leur bulletin de participation figurant ci-dessous jusqu'au vendredi 28 Mai 2021 à **la Mairie de TRELON**.

De nombreux prix récompenseront les vainqueurs.

Merci de votre participation.

Le Maire,

Thierry REGHEM

✂-----

BULLETIN DE PARTICIPATION « EMBELLISSEZ VOTRE MAISON »

NOM et Prénom.....

Adresse : N°..... Rue.....

Téléphone :

Section : Façade (1)

Façade avec jardinet (1)

Ferme fleurie (1)

Option : Décoration avec fleurissement (1)

Décoration (1)

m'inscris au concours 2021 des maisons embellies de TRELON.

Date :

Signature :

(1) rayer les mentions inutiles